



Mairie de
SAINT-JEAN
DE-BELLEVILLE
Savoie

COMPTE RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 JANVIER 2016

Présents: Donatienne THOMAS, Francis PEISEY, Agnès ANDRE, Florence BONNEFOY-CUDRAZ, Laurent DUNAND, Dominique DUNAND, Olivier REILLER, Christophe ROUX-MOLLARD, Estelle LIBRERO et Michel BORNAND

Excusés: Carine OLIVIER, Jean BOURCET et Guillaume BORDEAU
Guillaume BORDEAU a donné pouvoir à Francis PEISEY.
Carine OLIVIER a donné pouvoir à Florence BONNEFOY-CUDRAZ.

Secrétaire de séance : Florence BONNEFOY-CUDRAZ

Estelle LIBRERO, absente en début de séance, rejoint l'assemblée à 21h20.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2015. Laurent DUNAND et Dominique DUNAND s'abstiennent sur le point foncier relatif à la demande soumise par Monsieur DAVOINE pour l'achat d'une parcelle communale.

Madame le Maire **INFORME** que le point concernant le renouvellement du bail avec Infracos, prévu à l'ordre du jour, ne sera pas abordé car à ce jour des informations complémentaires sont encore attendues de la part du prestataire.

DELEGATIONS AU MAIRE

Le Conseil Municipal **PREND CONNAISSANCE** des décisions prises par le Maire, au cours du mois écoulé, dans le cadre de ses délégations :

ENTREPRISE	OBJET	MONTANT EN € HT	DATE SIGNATURE DEVIS
TRANSDEV	Transport pour sorties ski CE/CM	170 € la sortie	14/12/2015
PASSIFEC	Remplacement bouchons poteau incendie	348.53 €	14/12/2015
SVI 73	Réparation embrayage UNIMOG	3 866.28 €	22/01/2015
DUNAND René	Remplacement chauffe eau et suppression compteur d'eau	931.33 €	29/01/2016

URBANISME

Le conseil municipal PREND CONNAISSANCE du compte-rendu de la commission d'urbanisme du 6 janvier 2016 :

DP 07324415M5027 – SOLLIER Julien – La Flachère – V 738

Ravalement de façade

Crépi enduit

Les matériaux et leurs couleurs seront conformes au POS en vigueur.

Avis favorable.

DP 07324415M5028 – DUNAND Aurélien – Villarly – H 1540 et H 1538

Division foncière

Demande de prise en charge des réseaux secs et humides et servitude de passage des réseaux

avis favorable.

FONCIER : DROIT DE PREEMPTION

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité des membres présents, de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les ventes des parcelles suivantes :

- N 658 au Villard
- V 416 à la Flachère.

Avec 10 voix CONTRE et 1 vote blanc, le Conseil Municipal DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle L 234 au lieu-dit Fontaine Genette, chef-lieu.

TRAVAUX

Le Conseil Municipal PREND CONNAISSANCE des travaux réalisés dans la commune au cours de la période écoulée, notamment :

- Réparations des engins
- Entretien des voiries (déneigement, salage,...) effectué par les agents communaux et divers prestataires
- Déneigement des poteaux incendie réalisé par l'association TVI
- Débranchement des décorations de Noël par l'entreprise SERPOLLET.

CHARTRE POUR LA CONSERVATION DES RESSOURCES GENETIQUES FORESTIERES EN FORET COMMUNALE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal sur la proposition de charte faite par l'Office National des Forêts pour la conservation des ressources génétiques forestières en forêt communale.

Les élus souhaitent que l'ONF apporte des informations complémentaires sur le contenu de cette charte. Madame le Maire propose de remettre ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

DEMANDE DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal DECIDE de réserver les aides suivantes :

- France Alzheimer :90 €
- Croix Rouge française :90 €
- Concours de la Vallée de Tarentaise :90 €
- Vie Libre :90 €
- Les Amis des Cordeliers :..... 50 € par résident
- Les Restos du Cœur :90 €
- Association Prévention Routière :.....90 €
- ADMR :90 €
- Gym Moutiers :..... 50 € par enfant licencié
- Association des Jeunes Sapeurs Pompiers de Moutiers :90 €
- Association des Paralysés de France :90 €
- Les Papillons Blancs :..... 50 € par personne accompagnée
- De l'ombre à la lumière (non voyants, mal voyants des Pays de Savoie) :90 €
- Ligue contre le cancer :.....90 €
- Locomotive :.....90 €
- Handi Sport :.....90 €
- Club des Sports de Menuires (équipe compétition) :..... 300 € par enfant licencié

Le Conseil Municipal PREND EGALEMENT CONNAISSANCE de la demande de subvention pour un montant de 343 € du Collectif pour l'hôpital de Moutiers. En désaccord sur certaines actions proposées par le Collectif, notamment les recours en justice contre l'aménagement de l'hôpital d'Albertville, le Conseil Municipal décide de lui allouer une aide d'un montant de 200 €.

Le Conseil Municipal EST INFORME de l'appel à cotisation 2016 du Groupement Intercommunal de Développement Agricole d'un montant de 583 €. Il décide de poursuivre son soutien auprès du GIDA et charge le Maire de l'exécution de cette décision.

COMPTES-RENDUS DES STRUCTURES COMMUNALES

- **SIERSS**
 - Délibération pour la fermeture de la micro-crèche TOURNICOTI compte tenu du manque d'effectifs et du déficit trop important supporté par la commune
- **Syndicat des Eaux de Moyenne Tarentaise (SEMT)**
 - Rencontre avec les entreprises pour les travaux de Plan Lombardie
- **Rencontre Syndicat des Dorons / SEMT**
 - Information sur les dispositifs de la loi NoTRE qui impose le transfert de la compétence « assainissement » avant 2020 aux intercommunalités, et échanges avec les élus sur un éventuel transfert en 2017.

QUESTIONS DIVERSES :

- La Tarentaise, à l'issu d'une candidature portée par l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise vient d'être labellisée par l'Etat « **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte** » (TEPCV). Les territoires s'engageant dans cette démarche prennent le **pari de la transition énergétique**, de manière volontaire et ambitieuse, afin d'inscrire la courbe de consommation d'énergie dans une trajectoire descendante ; cette courbe étant amenée à croiser la courbe de la production d'énergies renouvelables à l'horizon 2050. **Cette labellisation s'accompagne de l'attribution par le Ministère d'une enveloppe de 500 000 à 2 millions d'€ par territoire.** Les taux d'aides sont libres et devront être définis par les territoires eux-mêmes (80 % maximum), au sein d'un Comité de Pilotage dont les élus référents sont les **cinq présidents des communautés de communes et le Président de l'APTV. Les études préalables et les travaux pourront être accompagnés.**

Les dossiers des communes sont à déposer à l'APTV (Association des Pays de Tarentaise Vanoise) avant le 8 février 2016. Dans ce cadre, la commune souhaite revoir son dispositif d'éclairage public ainsi que l'isolation de la salle des fêtes.

- **Dysfonctionnement des gazex :** suite aux tirs intempestifs observés ces dernières semaines, le Maire a demandé un contrôle du dispositif. Les installations électroniques des six abris ont été démontées pour être ensuite contrôlées.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

Donatienne THOMAS

